

Modèle de déclaration préalable des périodes complémentaires de soldes

(Articles L.310-3, L.310-5, R310-15 et R.310-15-1 du Code de Commerce)

Extrait de l'article L.310-3 du Code de Commerce : "2° une période d'une durée maximale de deux semaines ou de deux périodes d'une durée maximale d'une semaine, dont les dates sont librement choisies par les commerçants; ces périodes complémentaires s'achèvent toutefois au plus tard un mois avant le début des périodes visées au 1° (soldes nationaux); elles sont soumises à déclaration préalable auprès de l'autorité administrative compétente du département du lieu des soldes ou du département du siège de l'entreprise pour les entreprises de vente à distance."

1. Déclarant

Nom, prénoms ou pour les personnes morales, dénomination sociale:.....

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales :

N°SIRET :

Adresse de l'établissement n°..... Voie

Complément d'adresse:

Code Poste : Localité :

Téléphone : Adresse électronique :

Nom du site ou des sites électroniques marchands concernés par la déclaration :

2. Caractéristiques de la vente en soldes

La présente déclaration concerne :

Une 1^{ère} période complémentaire dans l'année civile du :/...../..... au/...../..... (1)

Une 2^{ème} période complémentaire dans l'année civile du :/...../..... au/...../..... (1)

Si 2^{ème} période, rappeler les dates de la première période complémentaire

du :/...../..... (1)

(1) Format JJ/MM/AAAA

3. Engagement du déclarant

Je soussigné, auteur de la présente déclaration: (nom, prénom)....., certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L.310-3, R.310-15 et R.310-15-1 du Code de Commerce.

Date et signature:

Toute fausse déclaration préalable de vente en soldes constitue un faux et usage de faux passible de peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal.

4. Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée : N° d'enregistrement

Observations: